

Héberger des Roms et qu'ils puissent travailler quelles condition

Par **Chapellon Vallette**, le **06/10/2011** à **11:06**

Bonjour! J'ai recueilli deux couples et 1 enfants suite à expulsion, à la rue avec bagages. Peuvent-ils séjourner chez moi? en touristes? en chercheurs de travail? Quel droit ont-ils de rester et travailler au juridique réel, l'effectuation n'étant que trop zéro. Et le GISTI surchargé. Par exemple pourraient-ils hébergés par moi, travailler à de l'auto-construction de ma maison, en alternant leurs séjours? Ou. Et moi donneur de travail. merci!

Par **youris**, le **18/10/2011** à **13:59**

bjr,

vous voulez faire travailler ces personnes en séjours irréguliers pour votre compte ? l'auto construction c'est quand on construit soi-même sa maison; la faire construire par des personnes dépourvus de titres de séjours cela s'appelle du travail clandestin et est répréhensible.

certaines personnes mal intentionnées, pourraient penser que vous avez l'intention de profiter de leurs situation compliquées pour les exploiter.

vous comptez leur faire des vraies fiches de paie ?

CDT

Par **Chapellon Vallette**, le **18/10/2011** à **15:46**

1) Ma question est exploratoire de fait, j'ignore tout de ces problématiques, mais :

-je leur ferais volontiers des fiches de paye mais ce serait à titre de "employeur"? "par rapport à quel régime?

2-Pour des français qui s'entraident ou font équipe sur un chantier en auto-construction, par exemple logés, nourris, et échanges de savoir, sont-ce du coup des situations de "travail clandestin" au regard de La Loi?

3-Etant roumains, et donc citoyens européens, sont-ils tenus de quoi pour séjourner en France? Car si mon amie allemande venait chez moi, subirait-elle donc une enquête de devoir justifier un travail rémunéré (et à minimum combien) soit en France soit en Allemagne? Je vous remercie pour votre amabilité précise et claire.

Je me permets de noter indépendamment qu'à mon avis de tels filets de contrôles vaudraient mieux aux sources de capitaux fiduciaires déboîtés à "faire de l'argent" à côté, de bases

réelles d'entreprise humaine vive comme de bons échanges se considèrent de Nations Unies non papiers de valeurs unis en solides nuées et tourbillons montant.

Par **Domil**, le **18/10/2011** à **16:07**

[citation]2-Pour des français qui s'entr'aident ou font équipe sur un chantier en auto-construction, par exemple logés, nourris, et échanges de savoir, sont-ce du coup des situations de

"travail clandestin" au regard de La Loi? [/citation] oui et je ne vous parle pas du problème si un se blesse sur le chantier.

[citation]1) Ma question est exploratoire de fait, j'ignore tout de ces problématiques, mais :
-je leur ferais volontiers des fiches de paye mais ce serait à titre de "employeur"? "par rapport à quel régime? [/citation] vous avez pensé aux assurances aussi ?